

QUADRILLE ; sa prononciat. , 62. — dans quel cas fém. , 111.

QUADRUPLE ; sa prononciat. , 61.

QUAKER ; sa prononciat. , 63.

Qualités qui contribuent à la perfection du langage et du style, 1027 à 1039. — V. *Barbarisme, Solécisme, Disconvenance, Equivoque.*

QUAND ; ce qu'il signifie, employé comme conjonct. , 896, 921. — Son emploi , 897, 902, 921.

QUAND, LORSQUE, ALORS QUE, DÈS LORS QUE ; signifie de chacun de ces adverb. , 888. — Si *quand*, employé au premier membre d'une période, demande toujours un *que* au second membre, *ibid.* — S'il s'emploie pour *lors même, quand même, supposé que*, 888. — Si, dans ces acceptions, *lorsque* peut s'employer pour *quand*, *ibid.* — Dans quel cas *quand* et *lorsque* sont identiques, *ibid.* — Si *alors que* pour *lorsque* est bon dans la prose, 889.

QUAND ET QUAND, véritable orthogr. de cette express. , et son emploi, 810.

QUAND, QUANT ; leur signif. , et dans quel sens l'un est préférable à l'autre, 889.

QUANQUAM, QUANQUAN ; leur pron. , 61, 62.

QUANTES ; son emploi, 1235.

QUANTITÉ ; ce qu'elle exprime, et nécessité de l'observer, 79. — Comment on mesure la durée des syllabes, 80. — Règles générales sur la Quantité, 81. — Tables d'homonymes, 83.

Si, après le mot *quantité*, collectif partit. suivi d'un subst. , il faut faire usage du singulier ou du pluriel, 591 et suiv.

QUART ; si ce nom de nombre prend le pluriel, 1235. — *Quart*-d'heure de Rabelais, *ibid.*

QUART EN SUS ; ce que signifie cette expression en terme de finance, 812.

QUARTAUT, IN-QUARTO ; leur prononciat. , 61, 62.

QUARTIER - MAITRE , QUARTIER - MESTRE , leur pluriel, 196.

QUASI-CONTRAT, QUASI-DÉLIT ; leur plur. , 159, 160, 196.

QUATERNE, QUATERNNAIRE ; QUATRAIN ; leur prononc. , 61, 62.

QUATRE-VINGTS ; s'il doit s'écrire ainsi, 306, 981.

QUATRE YEUX ; observat. sur la prononc. de cette locution, 1235.

QUATRIENNAL ; s'il a un pluriel au masculin, 244.

QUATUOR ; sa prononc. , 61. — son orth. au plur. , 155, 161.

QUE ; combien on distingue de *que* pronom, 375 et suiv. — Emploi du *que* absolu, et du *que* relatif, 376. — Pourquoi il est essentiel de le distinguer du *que* conjonct. , 376 et 730, note 397. — Quand on doit le répéter, 437. — Si, lorsque la propos. subord. est liée à la propos. principale par le relatif *que*, on doit touj. faire usage du subj. , 673.

Si *que* mis à la suite d'un grand nombre de conj. est la cause pour laquelle on fait usage du subj. , 676, note 389. — Si un participe précédé d'un *que* rel. , et suivi immédiatement de la conj. *que* et d'un verbe, est toujours invariable, 765. — Si *que* de, suivi d'un subst. , peut être avec ce subst. le régime direct d'un verbe, et alors si cette expression peut donner lieu à l'accord du participe , 730, note 397 ; 769.

QUE adverbe ; règle relative à *que* mis pour *combien*, 838.

Que conjonction. Cas où *pas* ou *point* se supprime après la conjonct. *que*, 875. — Cas où *pas* ou *point* ne se supprime pas, 876. — Divers emplois de la conjonct. *que*, 917. — Sa fonction la plus ordinaire, 918. Si elle sert dans la compar. , *ibid.* ; — dans les phrases négat. , *ibid.* ; — à marquer un souhait, un commandem. , 918 ; — quand cette conjonct. se met pour *afin que*, 919 ; pour *depuis que*, *ibid.* ; — pour *lorsque, quand, si*, *ibid.* ; — si elle se joint à beaucoup de conjonctions, prépositions, adverb. , 920.

QUEL ; emploi de cet adjectif pronominal indéfini, 429. — S'il se joint à un pronom, 430. — S'il demande que le verbe de la proposit. subord. soit mis au subj. , 676. — Dans quel cas *quel* suivi d'un subst. est avec ce subst. rég. direct du verbe qui est à la suite, 730, note 397. — Dans quel cas il n'est que sujet, *ibid.* , note.

QUELCONQUE ; sens de cet adject. pronom. employé avec une négat. , 416. — S'il sert aux deux genres, *ibid.* ; — s'il a un plur. , et où il se place, 417. — Son emploi sans négat. , et ce qu'il signifie, *ibid.*

QUELQUE ; emploi de cet adjectif pronominal indéfini, dans le sens de *aliquis* des Latins, 430 ; — dans le sens de *circiter*,

ibid. — Si *quelque* demande que le verbe de la propos. subord. soit mis au subj. , 676. — Cas où on élide l'e final de *quelque*, 977.

QUELQUE QUE, QUEL QUE ; emploi de *quelque* joint à un subst. seul, ou accompagné de son adject. , 431 ; — suivi d'un adject. seul ou d'un adv. , 432 ; — suivi d'un verbe, *ibid.*

QUELQUE, TOIT ; différence qui existe entre ces deux express. , 433.

QUELQUE CHOSE ; son genre, 1236. — Dans quel cas il est fém. , 1237. — Si ce mot peut être suivi de la prépos. *de*, 1237.

QUEL QUE, TEL QUE ; prendre garde de confondre ces deux express. , 433.

QUELQU'UN ; signifie de ce pronom indéfini employé absolument, 399 ; — employé relativement, 400.

QU'EN DIRA-T-ON ; son plur. , 196.

QUER ; si lorsque l'inf. d'un verbe a cette termin. , les lettres *qu* se conservent dans toute la conjug. de ce verbe, 961.

QUÉRIR, temps en usage, 536.

QUESTURE ; sa prononc. , 61.

QUI ; sa fonction, 365. — Pourquoi on l'appelle pronom relat. , 366. — Sa propriété, *ibid.* — Emploi de *qui* pronom absolu, *ibid.* et 1238 ; — de *qui* pronom relatif, comme sujet et comme régime, 367. — Dans quel cas *qui* doit être préféré à *lequel*, 367. — V. *Lequel*. — Dans quel cas on ne doit pas le faire précéder d'une prépos. , *ibid.* — Emploi de *à qui*, 367. — Si le pronom *qui* doit prendre le nombre et la personne de son antécédent, 368. — S'il faut dire : *Il n'est que moi qui s'intéresse*, ou *qui m'intéresse*, 368. — *Vous parlez comme des hommes qui entendent la matière*, ou *comme des hommes qui entendent la matière ; nous étions deux qui étions*, ou *qui étaient du même avis*, 370, 372. — A quelle personne doit se mettre le verbe, lorsque c'est un nom propre qui précède le relatif *qui*, 372 ; — lorsque la phrase est interrog. , 374 ; — nég. , *ibid.* ; — lorsque le nom propre est précédé du déterminatif *ce*, *ibid.* — Emploi de *qui* sujet, 374 ; — Cas où il se répète, *ibid.* — Si à *qui* se dit des choses, 380. — Quand la proposit. subord. liée à la proposit. princip. par le pronom *qui*, doit être mise au subjonct. , 673.

QUICONQUE ; si ce pronom indéfini a un plur. , 398. — Son usage, *ibid.* — Si lors-

que *quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, on peut faire usage de *il* dans le deuxième membre, *ibid.* — Si ce pronom masc. peut être suivi d'un adj. fém. , 399.

QUIDAM ; sa prononc. , 57. — son pluriel, 159.

QUINCAILLERIE, si c'est ainsi qu'il faut écrire ce mot, 1238.

QUINQUENAL ; son plur. au masc. , 236.

QUINTE-CURCE, QUINTILIEN ; leur prononc. , 61.

QUINTETTO ; sa prononc. , 61. — son pluriel, 161.

QUINTIDI, QUINTUPLE ; leur pron. , 61.

QUINZE-VINGTS ; s'il s'écrit ainsi au sing. , 189, 981.

QUIPROQUO ; son orth. au plur. , 155, 159.

QUI QUE CE SOIT, QUOI QUE CE SOIT ; emploi de ces deux express. avec ou sans négat. , avec ou sans préposit. , 434, 435, 676. — Si elles demandent la négat. , 846.

QUITUS ; sa prononc. , 61.

QUI-VA-LA ; son orth. au pluriel, 196.

QUOI ; pronom absolu et pronom relatif ; son emploi, 376. — Dans quel cas ce pronom doit toujours être préféré à *lequel*, 377. — Dans quel cas il signifie *quelque chose que*, 378. — Son emploi, 435.

QUOIQUE ; signifie de cette conjonction et quel mode elle régit, 676, note 389 ; 921. Si on peut l'unir à des participes prés. , 922. — Si on peut la répéter, *ibid.* — Cas où l'e final de *quoique* s'élide , 977.

QUOIQUE, QUOI QUE ; leur signif. différente et leur emploi, 435 et 921.

QUOI QUE CE SOIT ; emploi de cette express. , 435. — Si elle demande que le verbe de la proposit. subordonnée soit mis au subj. , 676.

QUOLIBET ; son orth. au plur. , 155, 161.

R

R ; son genre, 35 et 1238. — Sa prononc. au commencement, au milieu et à la fin des mots, dans *mercredi, monsieur, Alger, altier, léger* et les inf. des verbes en *er*, 62, et suiv. , 1068. — Si quand *r* est suivi d'une voyelle il se prononce toujours, 64. — Sa prononc. en cas de redoublement, 65. — Dans quels mots il se redouble, 952.

RABAT-JOIE; son plur., 196.
 RACHETER; son orthogr., 512.
 RADICAL; s'il a un plur. au masc., 244.
 — Ce que c'est que les lettres radicales, 482.
 RAGE; si ce mot peut se dire au plur., 152, note 175.
 RAIGUISER; si ce mot est bon, 1064.
 RAILLERIE (ENTENDRE), ENTENDRE LA RAILLERIE; 1238.
 RAISONNER; ce que c'est, 91.
 RAISONNER, RÉSONNER; signifie. de ces deux verbes, 1238.
 RAISONNEUR; si ce mot se dit adjectivement., 1239.
 RAJEUNIR; son auxil., 471.
 RAMIER; son cri, 1073.
 RANCUNEUX; si ce mot est français., 1239.
 RANGER (Se); différence entre *se ranger à et se ranger du*, 1239.
 RAPIÉCER, RAPIÉCETER, RAPETASSER; leur signifie., 1240.
 RAPPELER; sa conjug. et son orth., 511.
 RAPPELER (Se); préposit. que demande ce verbe devant un infin., 634. — Si *se rappeler de cela, s'en rappeler, se rappeler d'avoir fait quelque chose*, sont de bonnes locutions, 1240.
 RAPPORT A, RAPPORT AVEC; en quoi ils diffèrent, 1241.
 RAPPORT (Par); dans quel sens il ne faut pas employer cette express., 1242.
 RAREMENT; si cet adv. demande touj. la négative, 846.
 RASSASIÉ (Etre); préposit. que demande ce verbe devant un infin., 634.
 RASSEOIR; sa conjug., 541.
 RAT; son cri, 1073.
 RAVI (Etre); prépos. que demande ce verbe suivi d'un infin., 635. — Si ce verbe demande le subj., 667.
 RAVIR; son emploi, 1242.
 RAVOIR; temps en usage, 547. — Dans quel style *se ravoir* peut se dire, *ibid.*
 RAYONNER; son emploi, 1242.
 RE; modèle de conjug. des verbes réguliers dont l'infin. est ainsi terminé, 490; — des verbes irréguliers ou défectifs, 554 à 573.
 RÉBARBATIF; comment on disait autrefois, 1242.
 REBELLE, son régime, 280.
 REBOURS; si à la rebours est autorisé, 1242.

REBUTER (Se); REBUTÉ (Etre); préposition que demande ce verbe devant un infin., 635.
 RECÉLER; son orthogr., 511.
 RÉCÉPISSÉ; son orthogr. au plur., 155, 161. — Son emploi, 1243.
 RECEVOIR; sa conjug., 486. — Dans quel cas on met une cédille sous le c, 488, note 355.
 RÉCIPÉ; sa signification, son plur., 1243.
 RÉCIPROQUES (Verbes); Voy. *Verbes pronominiaux*.
 RECOMMANDER; préposition que demande ce verbe devant un infin., 635.
 RECONNAISSANCE; si ce mot a un plur., 153, note 176.
 RECONNAISSANT; ses régimes, 301.
 RECONQUÉRIR; temps en usage de ce verbe défect., 526.
 RECOUDRE; sa conjug., 558.
 RECOUVRIR; sa conj., 535. — Dans quel sens on dit, *recouvert, recouvré*, 535.
 RECRUTER; son emploi, 1243.
 REDEVABLE; quand demande la préposit. à, 301; — la préposit. de, *ibid.*
 REDEVENIR; ce qu'il régit, 540.
 REDIRE; sa conjug., 560.
 REDOUTABLE; son régime, 302.
 RÉDUIRE, se RÉDUIRE; préposit. que demandent ces verbes devant un infin., 616, 617.
 REFLEURIR, sa conjug., 532.
 REFROGNER (Se); 453.
 REFUSER; préposit. que demande ce verbe devant un infin., 635.
 RÉGIME; ce que c'est que le rég. des adject., 273, 276. — S'il y a des adj. qui ne régissent rien, 274. — S'il y en a qui doivent nécessairement avoir un régime, 274. — S'il est des cas où un adj. peut s'employer sans rég., *ibid.* — Prendre garde de donner un régime à un adj. qui ne doit point en avoir, 274; — un régime autre que celui qui lui est assigné par l'usage, 275. — Locutions qu'il ne faut pas confondre avec ces régimes; 277. — Ceux qu'on peut nommer *accidentels*, 282. — S'il n'y a pas des adj. qui ont un rég. fixe, 278; — qui ont un rég. différent, et dans quel cas, 282 à 304. — Si, dans les verbes pronom. *essentiels*, le 2^e pronom est touj. rég. direct, 452. — Ce qu'on appelle, en général, régime, objet ou complément, 596 et 1042. — Ce que c'est que le rég. direct

d'un verbe, 596; — le rég. indir., *ibid.* — Remarque essentielle sur ce qui constitue le rég. dir., *ibid.* — Ce qu'un verbe peut avoir pour rég., 597. — Quels rég. veulent avoir les différ. espèces de verbes, *ibid.* — Remarque sur le rég. des verbes pronom., *ibid.*; — sur le rég. des verbes passifs, 598. — Quels sont les verbes qui peuvent régir un autre verbe sans préposit., 599 à 604; — à l'aide de la prépos. à, 604 à 618; — à l'aide de la prépos. de, 619 à 639; — à l'aide de la prépos. à, ou de la préposit. de, 639 à 648. — Par quoi un nom peut-il être régi, et ce que l'on doit observer, 648. — Pour quel motif on ne doit pas dire: *ne vous informez pas ce que je deviendrai*, 649; — ni: *c'est à vous mon esprit à qui je veux parler*, *ibid.* — Place des régimes noms, soit dir., soit indirects, *ibid.* — Prendre garde d'employer *lui* au lieu de *le*, et *le* au lieu de *lui* pour rég. du verbe, 650. — Prendre garde aussi, quand on fait usage d'un verbe accompagné d'un infin., au choix que l'on doit faire du pronom régime, 650. — Place des rég. pronoms, 651. — Si un *Adjectif verbal* peut jamais être suivi d'un rég. direct., 708. — S'il peut l'être d'un régime indirect, et dans ce cas, quel est le moyen pour ne pas le confondre avec le *Participe présent*, *ibid.* — Comment se connaît le rég. direct, 596 et 730, note 397; — le rég. indir., *ibid.* — Où doit être placé le rég. dir. pour forcer à l'accord le participe passé, employé dans les temps comp. d'un verbe act., 730; — dans les temps comp. d'un verbe pronom., 736. — Rég. des prépos., 785. — Si l'adverbe prend un rég., 818. — S'il n'y a pas des adv. qui fassent exception au principe, et qui prennent un rég., *ibid.*
 RÉGLISSE; son genre, 1243.
 REGNAUD, REGNARD; leur prononciation, 45.
 REGORGER; son emploi, 1244.
 REGRETTER, AVOIR REGRET; préposit. que demandent ces verbes devant un infin., 635.
 RÉGULIERS (Verbes); quels sont ceux que l'on appelle ainsi, 457. — En combien de classes on les divise, 475. — Modèles ou paradigmes des quatre conjug. 477 à 492. (*Les observat. sur ces conjug. sont à la suite de chacune d'elles.*) — Format. des temps des verbes, 499. — Leur orth., 956.

REINE-CLAUDE, sa pron., 37. — son plur., 175, 185.
 REJAILLIR; son emploi, 1182.
 REJETER; sa conjug. et son orth., 511.
 RÉJOUR (Se); prépos. que demande ce verbe suivi d'un infin., 635.
 RELACHE; s'il est touj. masc. 111.
 RELAPS; sa pron., 60.
 RELATIVEMENT; place et régime de cet adv., 818, note 413.
 RELÈVE-MOUSTACHE; son plur., 196.
 RELUIRE; sa conjug., 563. — Si son participe prés. peut se dire au figuré, *ibid.*
 REMISE; s'il est touj. masc. 111.
 REMORDS; son orth., 166. — Ses acceptions, 1244.
 REMPART; son emploi au fig., 1244.
 REMPLIR; si ce verbe est du style noble, 1131.
 RENUE-MÉNAGE; son plur., 196.
 RENAITRE; sa conjugais., 564. — Observation sur son emploi, *ibid.* — Son régime, *ibid.*
 RENARD; son cri, 1073.
 RENCONTRE; son genre anc., 96.
 RENDRE; sa conjug., 490.
 RENFORCER, ENFORCIR; s'il est correct de dire: *ces bas sont renforcés*, 1134.
 RENFROGNER (Se); 453.
 RENNE; son genre; 129.
 RENES; dans quel style on en fait usage, 108, note 60.
 RENOMMÉE; si ce mot a un plur., 153, note 177.
 RENONCER; son auxil., 464, note 317. — Préposit. que demande ce verbe devant un infin., 617.
 RENOUEVER; sa conjug. et son orth., 511.
 RENVOYER; conjug. de ce verbe irrég., 514, 524.
 REPAÎTRE; sa conjug., 566. — Son préterit défini, *ibid.* — Son emploi comme verbe neutre, comme verbe actif, *ibid.*
 REPARTIR; sa conj. dans le sens de *répliquer, de distribuer ou de partir de nouveau*, 536.
 REPENTIR (Se); préposit. que demande ce verbe suivi d'un infin., 635.
 RÉPÉTITION; de la répétition de l'article. Cas où il doit être répété, 211. — S'il faut répéter l'article avec *plus, moins, mieux*, modifiant les adj., 249, note 244. — S'il est permis de dire *les premier et second*

étages ; les père et mère, plutôt que le premier et le second étage, le père et la mère, 211, 212, 261 et suiv.

De la répétition des pronoms ; dans quel cas doit se répéter le pronom *me*, 318 ; — les adj. pronom. possess., 344 ; — le pron. démonstr. *ce*, 357 ; — l'adj. pronom. dém. *ce*, 364 ; — le pronom relatif *qui*, 375 ; — le pronom indéfini *on*, 397 ; — l'adjectif pronom. indéf. *tout*, 428. — Règles générales sur la répétition des pronoms ; 435 et suiv.

De la répétition des prépositions. Celles qui en général doivent se répéter, 788. — Celles qui ne se répètent que dans quelques cas, *ibid.* — Celles qui ne doivent pas se répéter, 789.

De la Répétition du verbe : si dans une proposition on peut supposer la répétition du verbe lorsque le temps est changé, 1010. — Si on doit répéter le verbe lorsque l'un des deux membres est affirm. et l'autre nég., 1011. — Voy. le mot *Ellipse*.

De la Répétition des adverbes. Dans quel cas doivent se répéter les adv. compar., 828. — Ce qu'il faut observer en cas de répétition, *ibid.*

De la Répétition des conjonctions, 900. — Celles que l'on doit toujours répéter, 901. — Cas où l'on emploie *que*, au lieu de répéter *si*, *ibid.*

REPLI ; si ce mot se dit au fig., 1244.

REPLONGER ; s'il se dit au propre, et au figuré, 1245.

REPOS ; s'il se dit au pluriel, 153, note 178.

REPROCHER ; préposition que demande ce verbe devant un infin., 636.

RÉPUGNER ; préposition que demande ce verbe devant un infin., 617.

RÉSIDENT ; si cet adjectif change d'orth. en cessant d'être partic. prés. ou adjectif verbal, 961.

RÉSIGNER (*Se*) ; préposition que demande ce verbe devant un infin., 617.

RÉSONNER ; son emploi, 1238.

RÉSOUINDRE ; sa conjug., 559 et 567. — Dans quel sens on dit *résous*, *résolu*, 568. — Si *résous* a un fém., 235 et 568. — Régime que l'on doit donner à ce verbe dans le sens de *décider*, 636 ; — ou employé comme verbe passif, *ibid.* ; — ou comme verbe pronom., *ibid.*

RESPECT ; sa prononc., 39, 71.

RESPECTABLE ; son régime, 302.

RESPIRER ; dans quel sens il ne s'emploie qu'avec la négative, 1245.

RESPONSABLE ; son régime, 302.

RESSENTIMENT ; son emploi, 1246.

RESSENTIR, SE RESSENTIR ; emploi de ces deux verbes, 1246.

RESSORTIR ; sa conjugaison comme un verbe neutre, comme un verbe actif, 537.

RESSOUVENIR (*Se*), SE SOUVENIR ; leur conjug., 540. — Leur signification différente, 1270. — Leur régime, *ibid.*

RESTE (*Au*), DU RESTE ; leur emploi, 903.

RESTER ; dans quel cas on dit *a resté*, *est resté*, 473.

RÉSULTER ; temps en usage de ce verbe défect., 525.

RÉTABLIR ; si l'on dit *rétablir le désordre*, 1246.

RÉUNIR ; son emploi ; ne pas confondre avec *unir*, 1246.

RÉUSSIR ; son régime devant un infinitif, 617.

RÉVEILLE-MATIN ; son plur., 185.

RÉVEILLER, ÉVEILLER ; si leur acception est la même, 1247.

REVENANT ; adjectif verbal, son emploi, 710.

REVENANT-BON ; son orth. au plur., 196.

REVENIR ; son auxil., 465.

RÉVÉRENDISSIME ; d'où vient ce mot, 256.

REVOICI, REVOILA ; prépositions reduplicatives, 816.

RH ; sa prononc., 65.

RICHE ; ses rég., 302.

RICHESSÉ ; emploi de ce mot au sing. et au plur., 1248.

RIEN ; sa prononc. suivi d'un mot commençant par une voyelle, 25. — Si c'est le sing. que l'on emploie lorsque *rien* réunit tous les sujets en un seul, 581. — S'il est un cas où ce mot demande que le verbe de la phrase subord. soit mis au subj., 675. — S'il demande toujours *ne*, 846. — Si lorsqu'il est employé avec *il s'en faut*, on doit aussi faire usage de *ne*, 870. — Si avec *rien* on doit supprimer *pas* dans la phrase subordonnée, 874, 876. — Emploi de *rien* signifiant *nulle chose* ; signifiant *quelque chose*, 1248 ; — avec le verbe *compter*, 1249 ; — avant un adj., 1250 ; — avec le pronom *tel*, *ibid.* ; — suivi de *que* ou *comme*, 1250. — *Ne savoir rien de rien*, ce que cette expression signifie, *ibid.* — Emploi de *rien*

pris dans un sens déterminé, 1251. — Différence entre *il ne m'est rien*, et *il ne m'est de rien*, *ibid.* — entre *cela ne sert à rien*, *cela ne sert de rien*, 1251.

RIEN MOINS, RIEN DE MOINS ; sens de ces deux expressions, 890.

RIMER ; son emploi comme verbe actif, 1251.

RIRE ; sa conjug., 568. — Son emploi au fig., *ibid.* — Son emploi comme subst., *ibid.*

— Préposit. que demande ce verbe devant un infin., 636.

RIRE (*Se*) ; son rég., 568. — Si le partic. passé de ce verbe est invariable, 738.

RIS ; sa signifié., 568.

RISQUE ; 1252.

RISQUER ; quand ce verbe suivi d'un infin., régit à ; quand il régit de. 617, 645.

RIVIÈRE ; si les noms de rivières s'écrivent par une majuscule, 963.

ROB ; sa prononc., 36.

ROCAILLEUX ; son emploi, 1252.

ROI ; son orthog. au plur., 166. — Son emploi au fig., 1252. — Dans quel cas ce mot doit être écrit avec une initiale minuscule, 967.

ROIDE, ROIDEUR, ROIDIR ; leur pron., 18.

ROITELET ; son cri, 1073.

ROSE-CROIX, ROUGE-GORGE ; leur plur., 196.

ROSSIGNOL ; son cri, 1073.

ROUCOULEMENT ; son emploi, 1252.

ROUGIR ; préposit. que demande ce verbe devant un infin., 636 ; — son emploi, 1252.

ROULER ; s'il se dit en poésie, 1253.

ROYAL ; cas où l'on dit *royaux* au fém. plur., 236, note 241.

ROYAUME ; si les noms de royaumes doivent s'écrire par une majuscule, 963.

RUISSELANTE ; cas où ce mot est adjectif verbal, et prend l'accord, 712. — Cas où il est partic. présent et est invariable, *ibid.*

RURAL ; son plur. au masc., 236.

RUSTAUD, RUSTRE, leur signification différente, 1253.

S

S ; son genre, 35 et 1253. — Sa prononc. au commencement, au milieu et à la fin des mots, 65 ; — suivi de *e*, 66 ; — entre deux voy., 66. — Exceptions, 67. — Prononc. de *gisons*, *gisais*, *ibid.* ; — de *lis*, *tous*, *sens*, etc., 68 ; — à la fin d'un adjectif,

ibid. ; — d'un substantif, *ibid.* ; — en cas de redoublement, 69. — Pourquoi dans la deuxième, troisième et quatrième conjug., la première personne au sing. du prés. de l'ind. prend un *s* final, 483, note 348. — Dans quel cas la lettre *s* doublée se prononce moins fort, 69.

Dans quel cas, et avant quelles lettres on ajoute un *s* euphonique, 317, 479, 959. — Pourquoi on fait usage de la lettre *z*, au lieu de la lettre *s*, pour les secondes personnes plurielles des verbes, 957. — S'il est permis d'écrire sans cette lettre *je voi*, *ja-perçoi*, *je prévoi*, *je doi*, *j'entrevois*, etc., 551, 956. — Mots où *s* se redouble, 953. — Si l'on ajoute un *s* euphonique quand la deuxième personne sing. de l'impér., terminée par un *e* muet, est suivie d'un des pronoms *y* ou *en*, 479, note 335 ; 959 ; — si on l'ajoute quand *en* est préposit., *ibid.*

SA ; 345. — V. *Son*.

SACERDOTAL ; son plur. au masc., 237.

SACRAMENTAL ; son plur. au masc., 237.

SAGE-FEMME ; son pluriel, 185 et 197.

SAIGNER ; si *saigner au nez* est bien dit, 1253.

SAILLIR ; sa conjug. dans le sens de *jailir*, et en terme d'architecture, 537.

SAINT ; cas où il faut l'écrire avec une grande lettre, 967. — S'il faut dire : *la Saint-Jean est passé* ou *passée*, 134, note 113.

SAINTE-AUGUSTIN, SAINTE-BARBE ; leur plur., 197.

SAISONS ; leur genre, 121.

SALAMALEC ; son genre, 129.

SALAMANDRE ; son genre, 134.

SALEP ; sa prononc., 59.

SA MAJESTÉ, SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE ; leur abréviation, 970.

SANCTUAIRE ; son empl. au fig., 1253.

SAN-BENITO ; son plur., 158.

SANDARAQUE ; son genre, 134, note 111.

SANG-DE-DRAGON ; son plur., 197.

SANG-FROID (*De*) DE SENS RASSIS ; si c'est ainsi que l'on doit écrire ces locutions, 1254.

SANGLANT ; s'il se dit en parlant des personnes, 1255.

SANGLIER ; son cri, 1073.

SANS ; nombre auquel on doit mettre un substantif précédé de cette préposit. 203. — Sa véritable signifié., et son emploi, 810. — Si *sans* peut s'associer avec *plus*, 812. — Si *sans crainte* et *sans pudeur* dit plus